

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juin 2012 à 14h00

L'an deux mille douze et le seize juin à 14h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

MM. Claude GUIGO – Gérard MILONI – Franck GUIGO – Marc LAPORTE – ~~Annie MEREUX – Olivier LAMAS~~ – Alain MUGNAÏNI – ~~Claude GIORCELLI~~ – Simone MASSONI – Charlotte RULFI – Jean-Louis BAUZIN

Absents : Annie MEREUX (excusée), Olivier LAMAS (pouvoir à Gérard MILONI), Claude GIORCELLI (excusé)

Secrétaire de séance : Jean Louis BAUZIN

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2012 : après lecture par Marc LAPORTE le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE VENANSON AU SEIN DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE PROXIMITE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Le Maire expose la création par la métropole Nice Côte d'Azur d'un conseil de développement durable et de proximité, composé de 4 collèges :

- Collège économie, recherche et tourisme,
- Collège vie associative, cohésion sociale et santé,
- Collège proximité regroupant des représentants des communes membres,
- Collège personnalité qualifiées.

Ce conseil de développement durable et de proximité, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs constituera une instance essentielle qui contribuera à la réflexion des élus sur les projets et les politiques métropolitaines.

Le collège regroupant des représentants des Communes membres aura notamment pour but de renforcer l'information, dans les communes, des politiques conduites par la Métropole,

Un représentant titulaire et un représentant suppléant, sans qu'ils aient obligatoirement la qualité de conseiller municipal, doivent être désignés.

Sont désignés pour siéger au sein du collège proximité du conseil de développement durable et de proximité de la Métropole Nice Côte d'Azur,

- **Représentant titulaire : Monsieur Olivier LAMAS**, conseiller municipal,

- **Représentant suppléant : Jean Claude ANDRE**

DESIGNATION DE 4 REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire expose que le Conseil Métropolitain doit créer une commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D.).

Cette C.I.I.D. se substitue aux commissions communales des impôts directs pour examiner les évaluations foncières des locaux commerciaux et industriels réalisées par l'administration fiscale de l'Etat.

Elle sera composée de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Chaque commune membre de la Métropole Nice Côte d'Azur doit désigner 4 membres.

A partir de l'ensemble des personnes désignées par les communes, le conseil métropolitain choisira 40 noms (20 titulaires et 20 suppléants). Le directeur départemental des finances publiques procédera à la désignation des 10 commissaires titulaires et 10 suppléants.

Les commissaires peuvent être des élus, des agents de la commune mais aussi de simples contribuables.

Les personnes suivantes sont désignées en qualité de représentants de la Commune de Venanson pour être soumis par le conseil métropolitain au directeur départemental des finances publiques afin d'être nommés membres de la commission intercommunale des impôts directs :

- **Monsieur Michel FRANSES,**
- **Monsieur Olivier LAMAS,**
- **Monsieur Guy BOVIS,**
- **Monsieur Henri TOSELLO.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre d'associations, Venansonnoises, valléenne et hors valléennes ont présenté des demandes de subvention pour l'année 2012.

M. Le Maire fait les propositions de subvention suivantes (cf. tableau annexé, colonne « montant proposé »). Le Conseil municipal accepte de verser les subventions proposées par Monsieur le Maire.

Subvention aux associations de Venanson (article 65741)

prévu au budget : 3000 €

	<i>accordée en 2011</i>	2012 Montant demandé	2012 Montant proposé	2012 Montant voté	Remarque
Les Rencontres Venanson	€ 2 000.00	2 000.00 €	€ 2 000.00	€ 2 000.00	<i>Dossier complet</i>
Le Club des Petits Cugulés	€ 500.00	1 000.00 €	€ 1 000.00	€ 1 000.00	<i>Manque le bilan financier de 2011</i>
TOTAL	2 500.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	

Subvention aux associations (article 6574)

prévu au budget : 2250 €

ASSO. VALLEE de LA VESUBIE	<i>accordée en 2011</i>	2012 Montant demandé	2012 Montant proposé	2012 Montant voté	Remarque
Amont	€ 350.00	350.00 €	€ 350.00	€ 350.00	Dossier très complet
Association des Amis de la Madone de Fenestre	€ 100.00		€ 100.00	€ 100.00	Dossier complet Pas de montant précisé
Association donneurs de sang de la Vésubie	€ 100.00		- €	- €	Pas de demande
ADMR	€ -		€ -	€ -	Ne sollicite pas de subvention Montants trop faibles
Amicale de la St Jean	€ 100.00		€ 100.00	€ 100.00	Dossier complet Pas de montant précisé

Ski Club	€	250.00		€	250.00	€	250.00	Lettre simple pas de montant précisé
Montagne Club Vésubien	€	650.00		€	500.00	€	500.00	Pas de demande Convention à voir
Le Trèfle Vésubien								
UFC Que Choisir (Antenne Vésubie)	€	50.00		€	-	€	-	Pas de demande
Association des résidents Hôpital Local Saint Antoine	€	150.00		€	150.00	€	150.00	Dossier complet pas de montant précisé
Cavigal Nice Basket Section Vésubie	€	250.00		€	-	€	-	Pas de demande
Chœur Baroque du Haut Pays	€	100.00	140.00 €	€	150.00	€	150.00	Dossier complet
Chorale de l'Amitié	€	-		€	150.00	€	150.00	Dossier complet
Sapeurs Pompiers de St Martin Venanson	€	50.00		€	50.00	€	50.00	Pas de dossier ni de demande Calendrier
Amicale des Forestiers Sapeur LANTOSQUE	€	50.00		€	50.00	€	50.00	Lettre simple pas de montant précisé
Amicale des Forestiers Sapeur LEVENS	€	-		€	-	€	-	Lettre simple- pas de montant précisé
Lutins et Lucioles	<i>Tour des Crêtes - Participation de 3 € par marcheurs</i>							
TOTAL		3 000.00 €	490.00 €		1 850.00 €		1 850.00 €	

ASSOCIATION HORS VALLEE	<i>accordée en 2011</i>	2012 Montant demandé	2012 Montant proposé	2012 Montant voté	Remarque
Ligue du Cancer	0.00 €		- €	- €	Pas de dossier - demande renouvelée régulièrement
Action éducative Grasse	0.00 €	160.00 €	- €	- €	Dossier complet
ONAC (Bleut de France)	0.00 €		- €	- €	Dossier non complet - Pas de montant précisé
Sport adapté des Alpes-Maritimes	0.00 €		- €	- €	Pas de demande
La Prévention Routière	0.00 €		- €	- €	Pas de montant précisé - dossier non complet
AFSEP	0.00 €		- €	- €	Lettre simple
TOTAL	0.00 €	160.00 €	0.00 €	0.00 €	

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR ET MADAME BUCHEZ

Cette délibération annule et remplace la n° 58.12.2011 du 17 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, **accepte** de vendre à Monsieur Daniel BUCHEZ et Madame Ghislaine STEINER ep. BUCHEZ une parcelle de terrain communal cadastrée sur la commune de Venanson au numéro A 520 d'une superficie de 1400 m² au prix **cinq mille euro** (5 000,00 €).

Monsieur MILONI Gérard, 1er Adjoint, est nommé pour signer l'acte administratif devant intervenir.

SICTIAM – ADHESIONS 2011

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité syndical du SICTIAM, dans ses séances du 19 décembre 2011, ainsi que du 8 mars 2012, a décidé d'approuver l'adhésion des collectivités et établissements suivants et ce, en application de l'article L. 5211-18.1 du CGCT.

Toutes compétences :

- Ville d'Avignon,
- CCAS de Beausoleil
- La Tour-sur-Tinée
- CCAS de Cannes
- CCAS de la Seyne-sur-Mer

Compétences 8

- CCAS de Cagnes-sur-Mer
- L'île Rousse
- Ville de Vence
- Caisse des écoles de Cagnes-sur-Mer
- Office de Tourisme et des Congrès de Mandelieu-la-Napoule
- SGFI (Syndicat de gestion d'une fourrière intercommunale)
- Régie des Eaux du Canal Belletrud – Peymeinade

Le Conseil Municipal, approuve les adhésions sus mentionnées.

AVENANT AU MARCHE PUBLIC DES LIEUX DE VIE

Le maire expose que dans le cadre du marché de travaux pour la création de 2 lieux de vie, des travaux supplémentaires ont du être ajoutés, occasionnant une augmentation du prix du marché initial.

- Fourniture et pose d'un plafond suspendu dans le cabanon
- Fourniture et pose d'un bac de douche dans le cabanon, et raccords tuyauterie afférant
- Fourniture et pose de faïence dans le cabanon
- Enlèvement de la porte d'entrée existante, fourniture et pose d'une porte d'entrée (bibliothèque)
- Fourniture et pose d'un frigo (bibliothèque)
- Fournitures supplémentaires en électricité

Les incidences financières sont les suivantes :

Lot n° 1 (Côté Déco) : travaux de maçonnerie : 3 605.10 € HT (+ 14 %)

Lot n° 2 (Côté Déco) : travaux de plomberie : 1 379 € HT (+ 17 %)

Lot n° 3 (Franck Raibaut) : travaux d'électricité : + 1 249 € (+ 20 %)

Lot n° 4 (Côté Déco) : travaux de peinture : - 759.27 € HT (- 20 %)

Le conseil municipal accepte que cette modification soit actée par 2 avenants aux marchés publics conclus avec les entreprises COTE DECO et Franck RAIBAUT.

OPERATIONS SOUS MANDAT- RESTITUTION PAR LA METROPOLE ET TRANSFERT AU SYNDICAT A VOCATION MULTIPLES SAINT-MARTIN-VESUBIE / VENANSON

Le Maire rappelle la création de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Notre commune a demandé la restitution des deux opérations listées ci-après aux fins de les confier au SIVOM de Saint-Martin-Vésubie/ Venanson, auquel elle adhère et dont les statuts autorisent la conduite d'opérations pour le compte des communes membres en maîtrise d'ouvrage déléguée,

Les deux opérations concernées sont les suivantes :

N° OPERATION	COMMUNE	LIBELLE
510	VENANSON	Rénovation des granges du lavoir
511	VENANSON	Réaménagement de la vacherie de Sales

Le Conseil municipal accepte le transfert des droits et obligations des conventions de mandat n° 510 et 511.

REAMENAGEMENT DE LA VACHERIE DE SALES – PHASE 1

Le Maire rappelle le projet de réaménagement de la vacherie de Salès – phase 1 pour un montant de 491 000 € HT.

Le Maire expose qu'il y a lieu de confirmer les demandes de subventions auprès des différents organismes sollicités.

Le Conseil municipal confirme qu'il sollicite, via le SIVOM, les aides financières auprès de tous les organismes susceptibles de pouvoir financer ce projet, notamment l'Etat au travers de la DETR.

REHABILITATION DE LA GRANGE DU LAVOIR

Vu la délibération n° 37.05.2011 du 23 mai 2011 acceptant le projet de réhabilitation de la grange du Lavoir pour un montant estimé à 349 746.4 € HT,

Vu la délibération n° 28.06.2012 du 16.06.2012 acceptant la restitution de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par la Métropole et le transfert au SIVOM Saint Martin Vésubie Venanson

Le Maire expose qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications au projet. En effet, la chambre des métiers, en charge du projet FISAC, éprouve quelques difficultés pour trouver l'artisan, ce dernier conditionnant l'octroi de l'aide FISAC. Aussi, le maire propose d'avancer sur le projet gîte, de réhabiliter la bâtisse, tout en laissant la chambre des métiers continuer à prospecter des artisans intéressés pour venir s'installer.

Le projet est donc modifié de la façon suivante :

Création d'un gîte : 260 165.40 €

Le Maire rappelle l'absence de gîte communal sur Venanson, ce qui fait défaut pour l'accueil touristique. Il expose qu'un grand gîte avec 10 couchages serait bénéfique pour la commune. Ce gîte sera construit sur un local en rez-de-chaussée en ruine, et comprend des travaux de réhabilitation lourde de cette ruine.

Création de 2 garages et d'un local à poubelle : 51 675 €

Le maire rappelle que le village manque de garages, en témoigne les nombreuses voitures garées sur la place du village. Il expose que la réhabilitation de la grange permettra de créer 2 garages ainsi qu'un local à poubelle qui assurera l'embellissement de la place de la fontaine. Une étude visant à créer un espace piéton sur cette place est également en cours.

Aménagement (équipement intérieur) d'un atelier d'artisanat d'art : 40 000 €

Le Maire expose son souhait de développer l'artisanat sur la commune. L'implantation d'un céramiste (ou de tout autre artisan d'art), pouvant développer son activité à l'aide du gîte situé au dessus du local est envisagée.

Le Conseil municipal accepte le projet tel qu'indiquer ci-dessus, et de solliciter via le SIVOM, les aides financières auprès de tous les organismes susceptibles de pouvoir financer ce projet.

CANAL DU LIBARET

Le Maire rappelle le projet du canal du Libaret.

Une étude a été réalisée par le cabinet Sol Système, estimant les travaux de remise en état du canal, de potabilisation de l'eau au pont du Renard, et d'extension du réseau d'eau potable au quartier des Champouns à 1,5 million d'euro. L'objectif de ce projet est d'accroître la production d'eau potable de Venanson afin :

- de mettre à l'abri le village de toute carence en eau,
- de desservir le quartier ouest de Saint Martin Vésubie, qui souffre d'une eau de qualité médiocre (présence d'arsenic),
- de permettre de fiabiliser l'approvisionnement en eau du quartier des Champouns, et ainsi de pouvoir envisager un développement futur de ce quartier,

La réalisation de la tranchée sur la route de Venanson (CD 31) pour l'adduction d'eau serait par ailleurs l'occasion d'enfouir la ligne électrique, la ligne du téléphone, et la fibre optique.

Le Maire a tenu une réunion avec les habitants des Champouns pour leur exposer le projet et connaître leur avis. Tous ont donné leur accord.

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir entériner ce projet.

Il expose enfin que l'eau potable est désormais de la compétence de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il demande donc au conseil de bien vouloir saisir la Métropole pour lui demander d'inscrire dans leur prochain programme d'investissement une étude complémentaire de ce projet.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du maire.

CREATION D'UN POSTE DE SECRETARIAT

Le Maire expose qu'en raison de l'accroissement temporaire d'activité sur le poste de secrétariat, il est nécessaire de recruter un poste de secrétaire (emploi d'adjoint administratif de 2^{nde} classe), à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaire.

Le conseil municipal accepte.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE VENANSON ET LE SIVOM DU CANTON DE ROQUEBILLIERE

Monsieur le Maire rappelle la création de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur ». Cette création a entraîné la dissolution de la communauté de communes Vésubie Mercantour qui exerçait les compétences du portage des repas et de la police rurale.

Ces compétences sont désormais exercées par le SIVOM du canton de Roquebillière.

Monsieur le Maire expose que dans le but d'assurer la continuité du service de portage de repas et de l'emploi du garde champêtre intercommunal (sous réserve de la reprise de cet emploi par le SIVOM), il apparaît nécessaire que le syndicat exerce ces compétences sur le périmètre des 5 communes qui étaient membre de la communauté de communes Vésubie Mercantour.

Il convient de signer une convention de mise à disposition pour le service du portage des repas et pour l'emploi de la police rurale intercommunale avec le SIVOM.

Cette convention fixe les modalités de la mise à disposition et prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune de Venanson, des frais de fonctionnement de ces services.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2012.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que toutes les pièces consécutives à cette convention.

REHABILITATION DE L'HOTEL BELLA VISTA

Le Maire expose la situation du projet :

- Situé sur la Place Saint Jean, à l'entrée du village, l'Hôtel Bar Restaurant BELLA VISTA, seul commerce à ce jour, représente un lieu de vie essentiel, aussi bien pour les habitants du village que pour les visiteurs. Cet établissement est aujourd'hui délabré et ne répond plus aux normes de qualité fixées par la loi. La situation économique du Bella Vista se dégrade d'année en année. Les propriétaires successifs du fonds de commerce n'ont pas pu réaliser, faute de moyens, les travaux de gros œuvre qui leur incombent.
- La commune a acquis les murs de l'hôtel le 27 octobre 2011, dans l'objectif de le réhabiliter, et afin de préserver ce commerce indispensable et primordial pour la vie du village, idéalement situé.
- Le Conseil général réalise un pré-diagnostic technique donnant les orientations de réhabilitation.
- Il est par ailleurs nécessaire de réaliser une étude de positionnement commercial.
- Le coût estimatif de l'opération de réhabilitation est de 800 000 € HT, comprenant les études (commerciales, maîtrise d'œuvre...)

Monsieur le Maire expose qu'à ce stade du projet il y a lieu de confier la délégation de la maîtrise d'ouvrage au SIVOM Saint Martin Vésubie Venanson et de solliciter toutes les aides financières possible.

Le Conseil Municipal accepte.

QUESTIONS DIVERSES

1) Concession cimetière

La mairie a reçu une demande de la part de la famille RAVERA pour bénéficier d'une concession dans le cimetière de Venanson. La tombe de la famille BLANCHI a été identifiée comme étant abandonnée, et une lettre de leurs descendants accepte de céder cette tombe à la famille RAVERA.

La procédure à suivre est la suivante :

- La famille BLANCHI peut rétrocéder la concession à la commune, à titre gratuit,
- La tombe pourra alors être redonnée en concession à la famille RAVERA, moyennant le versement d'un capital.

Le conseil municipal accepte

2) **Le cabanon en bois**

Le maire propose d'acquérir un cabanon en bois, d'une surface de 12 m², pour y mettre un point d'accueil touristique.

Le cabanon sera loué, et la mise à disposition et les conditions d'exploitations seront encadrées par une convention. Ceci permettra d'assurer un lieu d'animation et une vitrine pour la nouvelle station Trail.

Le conseil municipal accepte.

3) **Licence IV**

Le Maire rappelle que la commune est titulaire d'une licence IV. Pour qu'elle puisse être utilisée, un stage doit être effectué, au terme duquel un permis d'exploitation est délivré. Le Maire propose que Sylviane ALBANO, en charge des festivités, effectue ce stage, et assure ainsi la distribution de l'alcool lors des manifestations Venansonnoises.

Le conseil municipal accepte.

4) **Convention avec le Montagne Club Vésubien**

Le Maire expose qu'il a reçu une demande de la part de l'association sportive « Montagne Club Vésubien » de passer une convention avec la mairie pour organiser les différentes relations qui nous unissent (location du garage, diverses manifestations). Lors d'une prochaine séance la convention sera présentée et votée.

5) **Installation d'un jeune agriculteur à la Vacherie de Salès**

Le maire expose qu'il a reçu de la part de Remy BOTTO, titulaire d'un BTS agricole, une candidature pour s'installer à la vacherie de Salès avec un troupeau de chèvres. Il explique que le dossier de ce jeune est sérieux. La chambre d'agriculture pourra lui délivrer des aides en novembre 2012.

Il pourra isoler le bâtiment de la vacherie en octobre novembre, et s'installer en février 2013. Il devra également s'équiper d'une tonne à eau pour pallier toute carence en eau éventuelle.

Une location de 3000 € par an sera demandée dans un premier temps.

6) **Le pond du Renard**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une proposition de la part de M. Jean Paul ROUX de donation du terrain situé dans le vallon du pond du Renard. Il faudra interdire aux entreprises d'y jeter les gravats, et entreprendre des travaux avec l'aide de NCA pour réhabiliter le canal.

7) En réponse à une question, il est bien précisé que le comité des fêtes existe toujours.

8) **Fiches actions**

Le Maire distribue le planning de l'organisation des festivités 2012. Il demande à tous les conseillers d'apporter leur concours, dans la mesure de leurs possibilités.

9) **Sculpture**

Le Maire propose de faire un appel aux dons aux entreprises et particuliers qui le souhaitent pour la réalisation de la sculpture de l'arbre de l'Eglise. Il a reçu une proposition d'un artiste (celui de la bergère de Roquebillière), mais le budget de la commune ne permet pas de le prendre en charge cette année.

10) **Réhabilitation du toit de la chapelle saint Roch**

Le Maire propose de refaire le toit de la chapelle saint Roch, et les abords, à l'aide de quelques bénévoles. Cette journée aura lieu le 12 juillet. Le maire se charge de diffuser l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H23.